MAIRIE de Lagarde — ARRONDISSEM.t de Toulon

DÉPARTEMENT DU VAR.

N.° 3

Paroisse

Du vingt huitième jour du mois de Janvier an 1806 à neuf heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Maur Sampie âgé de vingt deux ans, né à Lagarde département du Var le quinze du mois de Janvier mil sept cent quatre vingt quatre. profession de cultivateur domicilié à Lagarde département du Var fils légitime de Jean François profession d'agriculteur domicilié à Lagarde département du Var et de feue Elizabeth Aignier Dite Paul.

Et de Blanche Marie allard âgée de vingt deux ans, née à Toulon département du Var le trente deux du mois d'août mil sept cent quatre vingt quatre domiciliée à Lagarde département du Var fille légitime de feu Jacques domicilié à Lagarde département du Var profession de cultivateur et de Marie Journiere Lantre part.

Les Actes préliminaires sont les publications faites par Moi soussigné les Dimanches douze janvier courant et trois derniers et ne résulte qu'il n'y a lieu à opposition ni empêchement au dit Mariage suivant les termes de la loi.

Les Parents des futurs Epoux ont donné leur consentement à leur Mariage.

Vu les extraits d'actes de naissance des futurs Epoux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques désignés ci dessus.

Vu le certificat d'habitation que le sieur Maur Sampie a satisfait aux lois de la conscription et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Blanche Marie allard l'autre Maur Sampie.

En présence de Pierre Lattis domicilié à Lagarde département du Var profession d'agriculteur âgé de vingt neuf ans.

André Gardon domicilié à Lagarde département du Var profession de journalier âgé de vingt neuf ans.

Dautone Joseph Rebout domicilié à Lagarde département du Var profession de journalier âgé de vingt sept ans.

Et dautone Jean Joseph domicilié à Lagarde département du Var frère de la Mariée profession d — âgé de trente sept ans Lausanne des parties.

Après quoi, moi Joseph Poulat maire de la ville de Lagarde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les Epoux et les Pères qui ont déclaré ne le savoir

Maur Sampie — Rebout — Lattis — André Gardon — Poulat